



Doc. 13511
26 juin 2014

Une justice pénale des mineurs adaptée aux enfants: de la rhétorique à la réalité

Amendement¹ n° 11

déposé par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Dans le projet de résolution, au paragraphe 6.5, après les mots « respectueux des normes en matière de droits humains », insérer les mots suivants:

« et fondés, inter alia, sur les principes de la justice réparatrice, ».

1. 2014 - Troisième partie de session

